

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 2436

présenté par  
Mme Valérie Boyer

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Au début de la troisième phrase du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution, le mot : « Elle » est remplacé par les mots : « De tradition chrétienne, elle ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Nous devons protéger sans relâche notre principe de laïcité et refuser que la République recule devant les pressions communautaristes. A l'hôpital, dans nos écoles, dans les espaces publics, nous ne devons pas laisser d'autres lois s'imposer que celles de la République.

Etre laïc ce n'est pas être amnésique. Il y a une amnésie européenne sur nos racines chrétiennes.

N'oublions pas que nos valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, doivent beaucoup à des idées forgées dans le creuset chrétien

Qu'elles veuillent l'admettre ou non, les sociétés occidentales sont chrétiennes. La laïcité est une invention spécifiquement chrétienne. Le christianisme a inventé la distinction du sacré et du profane, du religieux et du politique, du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel.

Le christianisme distingue Dieu et César et recelait en lui le processus de la laïcité véritable, ce qui fait que les militants des droits de l'homme, tout comme nos contemporains des démocraties occidentales, pratiquent quotidiennement des valeurs judéo-chrétiennes et bibliques sans s'en rendre compte, même lorsqu'ils les rejettent.

L'Europe est née sur les ruines de l'Empire romain dont le christianisme était devenu la religion officielle à la suite de la conversion de Constantin en 312.

Oui le christianisme a été historiquement la matrice des valeurs de la modernité démocratique : individualisme, égalité, solidarité, valorisation de la femme, droits de l'homme...

En France nous avons trouvé un compromis entre nos racines chrétiennes, les identités régionales et l'universalisme républicain. Cet équilibre est fragilisé par la montée du communautarisme.

Cet amendement n'impose pas un dieu, ni une pratique religieuse mais a pour objectif de rappeler dans notre Constitution pourquoi la France est la France.